

RAPPORT CONSOLIDE # 13

RAPATRIEMENT VOLONTAIRE DES REFUGIES IVOIRIENS

I – POINTS SAILLANTS Septembre 2016



➤ **Ouverture de la frontière terrestre Côte d'Ivoire – Guinée**

Le plaidoyer pour la réouverture de la frontière Côte d'Ivoire - Guinée a porté ses fruits et les convois terrestres en provenance de la Guinée ont effectivement repris. A la date du 27 septembre, 128 rapatriés (29 familles) en provenance de la Guinée plus précisément du camp de Kouankan II, ont été enregistrés et accueillis à la frontière de Sipilou. Nos équipes de protection, nos partenaires CARITAS et SAARA ainsi que les représentants du Gouvernement ivoirien étaient présents à leur accueil et ont procédé aux activités usuelles de bienvenue et de réception pour les 128 personnes rapatriées. Il faut signaler que plus de 4 000 réfugiés ivoiriens sont encore en exil en Guinée.

➤ **Rapatriment en provenance du Ghana et du Togo**

Un autre fait marquant est le retour le 15 septembre de 19 réfugiés ivoiriens en provenance du Togo et du Ghana. Il s'agit de 6 familles de 17 personnes venant du Togo et de 2 familles de 2 personnes venant du Ghana.

➤ **Rencontre transfrontalière Côte d'Ivoire – Liberia**

En phase avec les accords Tripartites sur le rapatriement des réfugiés ivoiriens, et faisant suite à la rencontre régionale (Abidjan 12-13 juillet 2016) sur les solutions durables pour ces mêmes réfugiés, une réunion transfrontalière Côte d'Ivoire – Libéria sur le rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens s'est tenue à Man les 27 et 28 Septembre 2016. Elle a réuni le personnel HCR Cote d'Ivoire et Liberia, ainsi que les partenaires gouvernementaux des deux pays (SAARA et LRRRC). Les partenaires opérationnels ivoiriens (CARITAS et ASAPSU) ont aussi pris part à cette réunion, qui avait pour but de faire le bilan à mi-parcours du programme de rapatriement volontaire des réfugiés ivoiriens.

Les principaux objectifs de la Rencontre transfrontalière étaient:

- Partager les résultats atteints et effectuer une mise à jour des statistiques entre le Liberia et la Côte d'Ivoire.
- Evaluer les performances respectives.
- Partager les contraintes rencontrées au niveau de la documentation des rapatriés (Etat civil), de la logistique, du screening médical des femmes enceintes et des personnes à besoin spécifiques (PBS) au départ des convois
- Faire le point des enquêtes effectuées dans les camps de réfugiés sur les intentions (retour et non-retour) ; analyser la baisse des intentions de retour à la fois dans les camps et dans les communautés au cours des 4 derniers mois.

Quelques recommandations pratiques adoptées à la suite de la rencontre:

- Faire une évaluation des routes aussi bien du côté du Liberia que de la Côte d'Ivoire durant le mois d'Octobre.
- Sensibiliser les réfugiés à ne pas transporter des bagages commerciaux pouvant les pousser à dépasser la limite fixée dans les accords et SOPs (70 kg par personne).
- Respecter les engagements consignés dans l'Accord Tripartite notamment au paragraphe 13 de l'article 8^(*).
- Le SAARA envisage conduire une mission au Libéria afin de faciliter la retranscription, dans les registres de l'état civil de l'ambassade de la Côte d'Ivoire, des actes de naissance des enfants des réfugiés ivoiriens pour faciliter l'obtention de leurs documents d'état civil après leur rapatriement.
- Actualisation des données ainsi que des photos figurant sur les VRF des candidats au retour avant l'exercice de rapatriement.
- Poursuite du lavage des mains aux frontières à la réception des convois de rapatriement.
- Mise à jour des données sur les Personnes à Besoins Spécifiques (PBS) pour une meilleure prise en charge lors de l'arrivée des convois et également identifier clairement les personnes qui accompagnent ces PBS.
- Ne transporter que les personnes ayant des documents d'identité.
- Sensibiliser les réfugiés à initier et finaliser la procédure de déclaration des naissances de leurs enfants dans le pays d'asile.

(*) Accord Tripartites entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, le Gouvernement de la République du Libéria, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés relatif au rapatriement volontaire des réfugiés de la République de Côte d'Ivoire vivant en République de Côte d'Ivoire:

Article 8 Paragraphe 11 :

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire délivrera aux rapatriés tous les documents nécessaires à la jouissance et à l'exercice de leurs droits légaux, tels que les passeports, documents d'identification personnelle, certificats de mariage, de divorce, de naissance, d'adoption, de décès et les actes de propriété. Il facilitera la délivrance de nouveaux documents ou le remplacement des documents perdus au cours du déplacement ou périmés, conformément à la réglementation en vigueur.

Le formulaire de rapatriement volontaire (FRV ou VFR) dûment rempli par les réfugiés dans le pays d'asile sous contrôle de l'UNHCR sera reconnu par les parties comme document d'identité provisoire dans le pays d'origine.

Les réfugiés installés spontanément en République du Libéria et qui retournent spontanément en République de Côte d'Ivoire devront être encouragés à se présenter aux autorités libériennes avant leur départ ou aux autorités ivoiriennes après leur arrivée, afin de bénéficier des dispositions de cette clause.

II – DEFIS MAJEURS

- **Saison des pluies** : La saison des pluies constitue un challenge majeur dans le processus de rapatriement pour les réfugiés vivant dans les zones forestières du Libéria et de la Guinée. Dégradation de façon significative des routes aussi bien du côté Libérien que du côté Ivoirien.
- **Strict respect des SOP** : Nécessité du strict respect des SOPs pour le rapatriement volontaire s'agissant du transport des femmes enceintes et des malades chroniques, ainsi que du respect des quantités de bagages autorisées à savoir 70kg/personnes.
- **Sécurisation des escortes et des centres de transit** : Assurer la sécurité des escortes des convois par les forces de l'ordre ivoiriennes. Etablir des SOPs clairs et veiller à leur respect.
- **Promotion des « Come and Tell & Go and See »** : Mettre l'accent sur les « Go & See » des réfugiés pour leur permettre d'avoir un aperçu réel de la situation qui prévaut en Côte d'Ivoire et leur permettre de transmettre des informations éclairées aux autres réfugiés;
- **Campagnes de « Mass Info »** : Mener une campagne de « Mass Info » dans les pays d'asile pour informer les réfugiés sur les programmes de réintégration entrepris par tous les partenaires et le gouvernement au profit de tous les rapatriés.
- **Problèmes de documentation des rapatriés** : S'assurer que les enfants des rapatriés nés dans les pays d'asile puissent avoir un extrait de naissance ; s'assurer que les conjoints des rapatriés transportés à titre humanitaire puissent avoir un document d'identité avant de prendre part aux convois.

III – STATISTIQUES

1 – NOMBRE D'ARRIVEES PAR POINT D'ENTREE EN SEPTEMBRE 2016

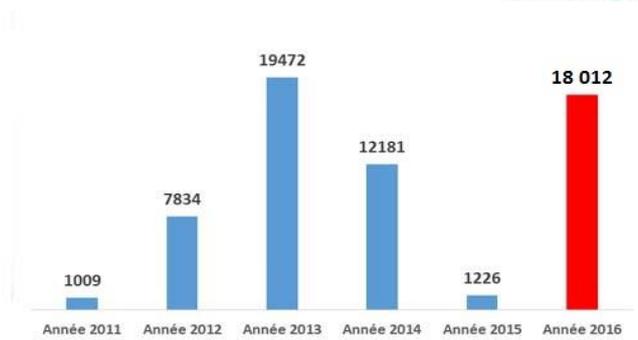
DATES	CONVOIS	PERSONNES	MENAGES
Via TABOU			
Septembre	0	0	0
Via GUIGLO			
1 ^{er} Septembre	1	53	26
27 Septembre (Convoi de la Guinée)	1	128	29
Via ABIDJAN			
15 Septembre :	1	17	6
Togo Ghana		2	2
TOTAL	3	200	63

2 – REPARTITION ANNUELLE DES RETOURS FACILITÉS (2011 – 2016)

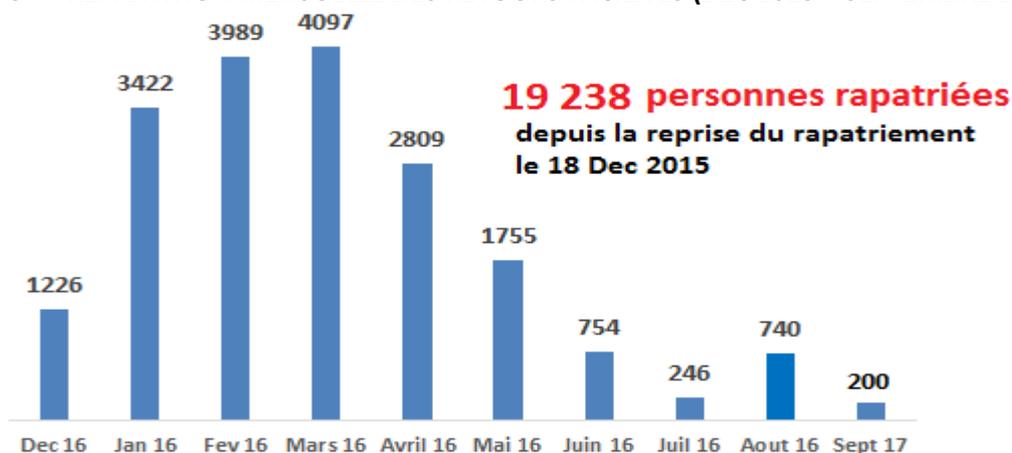
59 734 Rapatriés assistés par le HCR



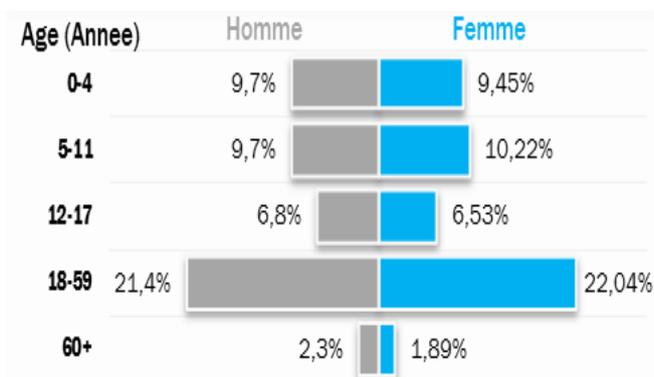
+ 198 000 Rapatriés sont rentrés spontanément
+90% sont dans la zone des Montagnes

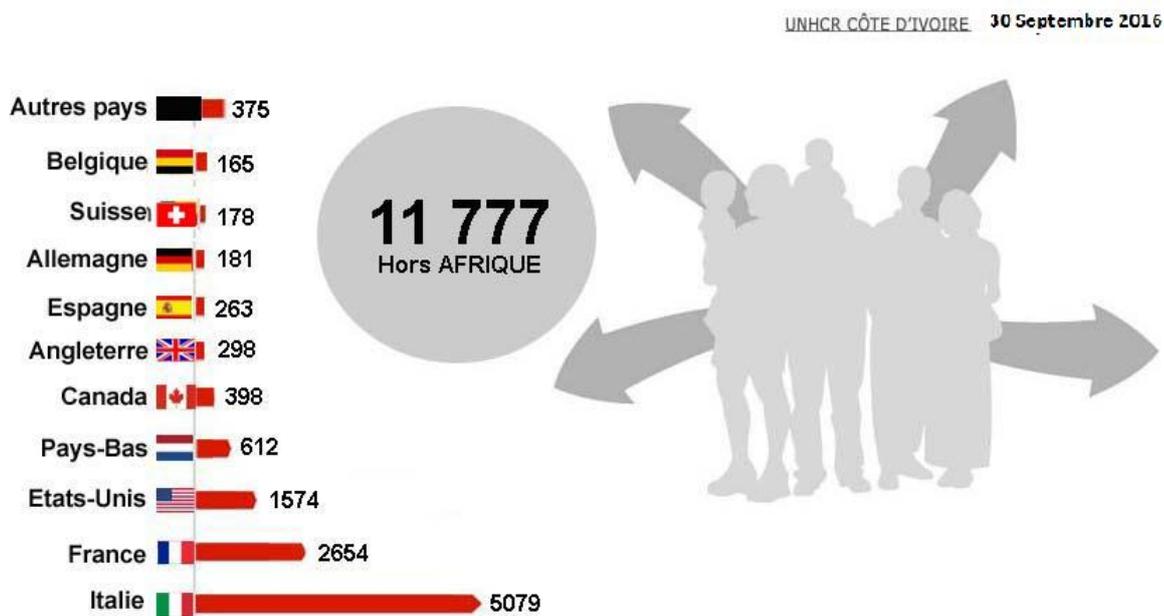
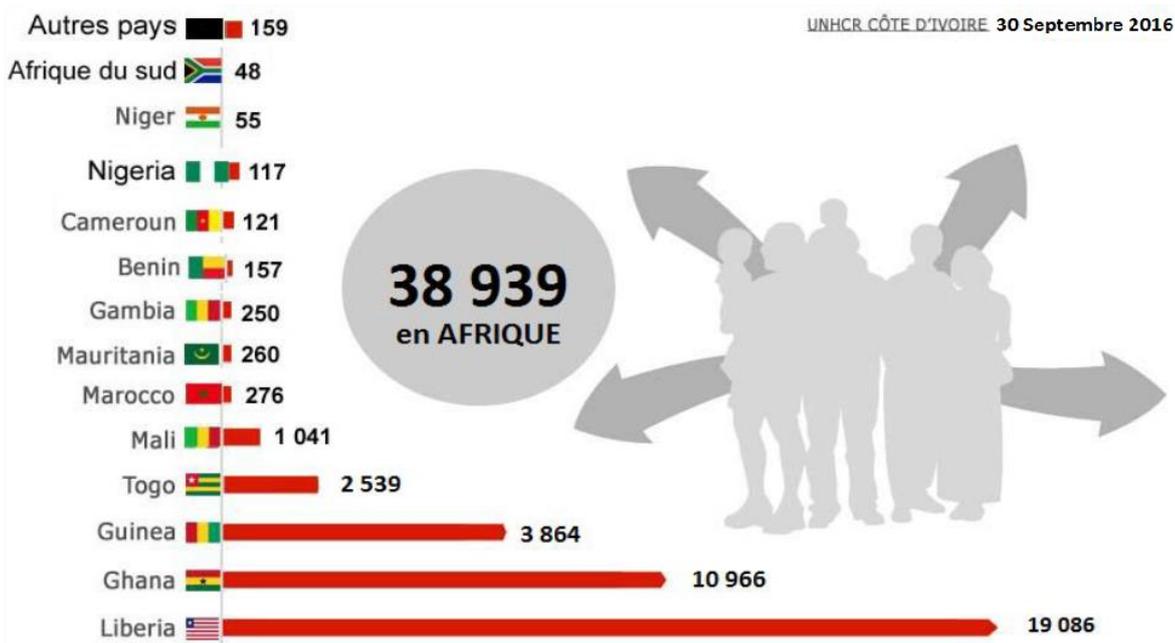


3 – REPARTITION MENSUELLE DES RETOURS FACILITÉS (DEC 2015 – SEPTEMBRE 2016)



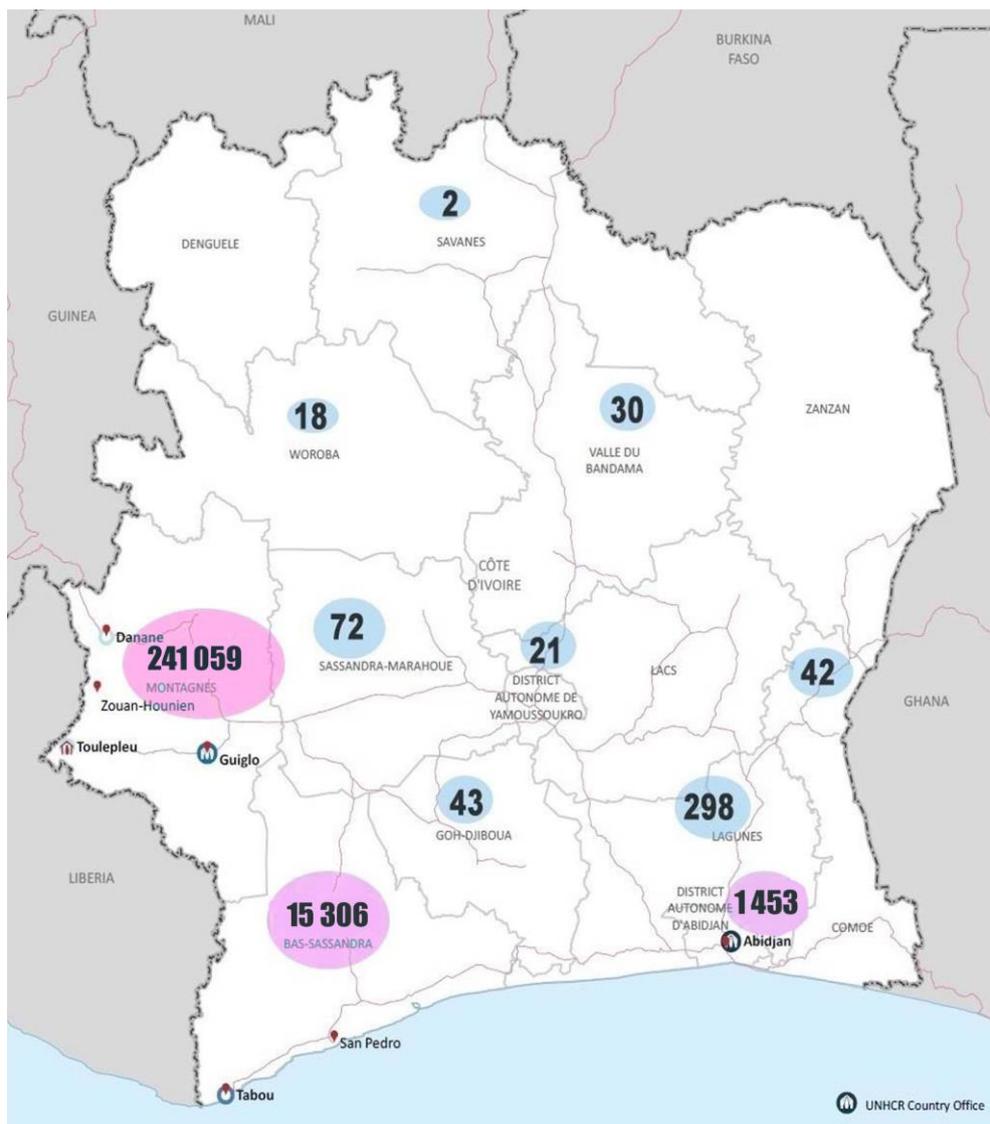
4 – PROFIL DEMOGRAPHIQUE DES RAPATRIÉS





(*) Source UNHCR ASR 2015

50 716 Réfugiés ivoiriens à travers le monde (*)



**LISTE DES PARTENAIRES INTERVENANT
DANS LE PROGRAMME DE RAPATRIEMENT**

